

République Algérienne Démocratique et Populaire
MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE
DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE
DE LA WILAYA DE SIDI BEL ABBES
NIF : 09752201900438

ATTRIBUTION PROVISoire

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégation des services public, La Direction de l'hydraulique de la wilaya de Sidi Bel Abbes informe l'ensemble des entreprise ayants participées à l'appel d'offre ouvert avec capacités minimales relatif au :

Lot 1 : Raccordement et équipement du forage profond situé dans la commune de Hassi Dahou.

Lot 2 : Raccordement et équipement du forage profond Safsaf 1 situé dans la commune de Chetouane, en lots séparés, Dans le cadre de l'opération : Raccordement et équipement des forages existants, y compris les abris et l'alimentation en électricité, Paru par voie de presse dans les quotidiens nationaux « L'ALGERIE AUJOURD'HUI » et " البهجة نيوز » du 14/03/2026 que l'attribution provisoire a été établie comme suite :

INTITULE DU PROJET	Entreprise retenue	Montant de l'offre	Montant de l'offre après correction	Délai	NIF	NOTE
Lot 1 : Raccordement et équipement du forage profond situé dans la commune de Hassi Dahou.	SI AL HADRI WILAYA DE SIDI BEL ABBES	10.148.022.5 دج 0	10.148.022.50 دج	02 MOIS	1642201026931540220 0	78
Lot 2 : Raccordement et équipement du forage profond Safsaf 1 situé dans la commune de Chetouane	MEKSI ABDELLAH WILAYA DE SIDI BEL ABBES	14.579.642.0 دج 0	14.579.642.0 دج 0	02 MOIS	1712201051951100220 0	68

Tout entreprise contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution du présent avis auprès du comité des marchés publics de la wilaya de SBA et ce conformément aux dispositions du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégation des services publics.

LE DIRECTEUR DE L'HYDRAULIQUE